

Les tempêtes hivernales... un choix difficile pour le Service du transport

Les tempêtes hivernales surprennent annuellement les établissements scolaires avec leur intensité de tombée de neige ou de pluie verglaçante. Notre défi : prendre la meilleure décision possible, compte tenu des circonstances et des informations disponibles et ce, pour la sécurité des élèves.

Un processus complet: deux heures d'évaluation et d'analyse

L'évaluation de la situation débute à 4 h du matin. Un employé du Service du transport parcourt les routes sur une distance d'environ 100 km. Une deuxième personne vérifie la progression de la tempête en contactant Environnement Canada et Météo

Média. De plus, dix transporteurs sont rejoints afin de vérifier la qualité des routes de leur secteur respectif. Nous utilisons aussi le service des corps policiers pour connaître les conditions routières.

À cette étape, le Service du transport a une vision éclairée de la situation. D'heure en heure, une évaluation est faite en considérant le moment où la tempête a débuté, l'accumulation au sol ainsi que la fin prévue par Environnement Canada et Météo Média. La nature des précipitations est prise en considéra-



tion. Pour une tempête de verglas, une tendance vers l'adoucissement et une mince couche de verglas au sol assure l'ouverture des écoles puisque la situation devrait s'améliorer au cours de la journée. Dans le cas d'une tombée abondante de neige, le Service du transport vérifie la qualité des routes ainsi que la quantité d'abrasifs déposés sur celles-ci.

Prise de décision

La décision se concrétise avant 6 h du matin. Elle tient compte d'un ensemble de conditions

évaluées le matin même. Dans un cas de fermeture, le Service du transport avise immédiatement les médias radiophoniques et télévisuels afin qu'ils rendent compte de la décision à la population. La décision s'applique dans toutes les écoles de la Commission scolaire et elle est aussitôt affichée sur le site Internet au www.csduroy.qc.ca

Si les écoles demeurent ouvertes, les parents peuvent décider de garder ou non leurs enfants à la maison. Les intempéries de l'hiver demeurent un souci important pour le Service du transport.

Votre enfant aura 5 ans avant le 1^{er} octobre 2005 ? C'est le temps de l'inscrire à la maternelle

L'école de votre quartier prend les inscriptions du 1^{er} au 12 décembre.
Pour plus d'informations, contactez la Commission scolaire du Chemin-du-Roy au 379-6565

La classe de votre enfant : un univers fait pour lui

À la maternelle, le développement de votre enfant est assuré de façon à tenir compte de son bagage antérieur, de ses capacités et de ses limites. Un professionnel de l'enseignement préscolaire aide chaque

enfant à cheminer par lui-même à travers divers projets correspondant à ses besoins : projets de construction, de bricolage, d'histoire, de musique, pour ne nommer que ceux-là. Les classes de maternelle de toutes nos écoles offrent à nos petits élèves les équipements et le matériel les mieux adaptés et les plus complets qui soient. Une journée de maternelle, c'est une journée bien remplie !

Les enseignants assurent un développement complet de l'enfant

Nos enseignantes et enseignants de la maternelle sont des personnes qualifiées et d'expérience qui ont choisi de se spécialiser dans l'univers de la petite



PHOTO : DANIEL JALBERT

enfance. Ils participent à des formations touchant différents aspects de l'enseignement pour être toujours à la fine pointe de la pédagogie. Par le biais de congrès et de rencontres informelles, ils échangent des informations, des trucs qui permettent de découvrir de nouvelles idées d'activités, des projets et des façons de les réaliser, pour le plus grand bien de l'enfant.

Le Rapport annuel 2003-2004 est maintenant disponible



Nous vous invitons à découvrir les faits saillants de nos écoles et centres, les événements spéciaux ainsi que les réalisations de la première année du Plan stratégique 2003-2006.

Vous le trouverez au www.csduroy.qc.ca ou en format papier dans nos écoles et au centre administratif.

La Commission scolaire est proactive face à la baisse démographique

Les actions et les solutions concertées nous permettent d'avoir des écoles dynamiques où les élèves réussissent, partout sur le territoire de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Confrontée à une problématique lourde de conséquences pour notre organisation scolaire, soit une baisse démographique de 22,1 % au cours des dix prochaines années, la Commission scolaire du Chemin-du-Roy a lancé au printemps 2004, une vaste consultation exceptionnelle auprès de ses instances et des communautés locales. Des résolutions ont été adoptées le 10 novembre 2004 lors de la séance régulière du Conseil des commissaires. L'application du contenu de ces résolutions se feront dès la rentrée scolaire 2005-2006.

Les principaux changements

Les écoles Chapais, de musique Jacques-Héту et de la Passerelle :

Les locaux du pavillon Saint-Cœur-de-Marie de l'école de la Passerelle accueilleront dorénavant les élèves de l'école Chapais tandis que ceux de l'école Chapais accueilleront les élèves de l'école de musique Jacques-Héту. Enfin, les locaux de l'école de musique Jacques-Héту serviront au nouveau centre d'apprentissage pour les 16-18 ans.

Centre d'apprentissage pour les 16-18 ans :

Un centre de formation continue dédié à la clientèle des 16-18 ans logera dans les anciens locaux de l'école de musique Jacques-Héту.

École du Berger-le-Sentier :

Le bâtiment de l'école du Berger-le-Sentier servira à abriter les élèves de la nouvelle école secondaire l'Assomption-le-Sentier.

L'enseignement religieux protestant qui y était offert sera desservi dans les points de service suivants : au primaire, à l'école

Saint-Eugène (secteur est) et à l'école Richelieu (secteur ouest). Au secondaire, les écoles Académie les Estacades ainsi que l'Assomption-le-Sentier seront désignées comme des points de service. Tous les élèves qui ne sont pas inscrits à l'enseignement religieux protestant seront dirigés vers l'école à proximité de leur résidence.

Les écoles Saint-Gabriel et Saint-Charles :

Ces deux écoles seront dédiées à des élèves regroupés par cycles en provenance des deux secteurs. L'école Saint-Charles accueillera les élèves du préscolaire et du 1^{er} cycle du primaire, et l'école Saint-Gabriel, ceux des 2^e et 3^e cycles.

Les écoles Champlain et Sainte-Marie :

Ces deux écoles seront dédiées aux élèves regroupés par cycle en provenance des deux secteurs. L'école Champlain accueillera les élèves du préscolaire et ceux des 1^{er} et 2^e cycles du primaire. Pour

sa part, l'école Sainte-Marie accueillera les élèves du 3^e cycle du primaire.

École Belle-Vallée :

Les locaux du bâtiment de l'école Notre-Dame de Saint-Édouard seront retirés de l'école Belle-Vallée. L'école Saint-Justin accueillera les élèves du préscolaire.

École secondaire des Pionniers :

La formation générale des jeunes sera dispensée pour les deux cycles du secondaire au pavillon Sainte-Ursule de l'école secondaire des Pionniers. Les formations offertes par le centre de formation professionnelle Bel-Avenir et le centre d'éducation des adultes seront regroupées au pavillon De La Salle. Ces orientations prévues pour 2006-2007 sont liées aux trois conditions de réalisations suivantes : 1) À l'octroi d'une subvention déjà demandée au MEQ pour réaliser le déménagement prévu du programme d'électromécanique du pavillon De La Salle vers le centre de formation professionnelle Qualitech et le

réaménagement de celui-ci. 2) À la rencontre des objectifs financiers fixés par la Commission scolaire dans le dossier de la vente de certains bâtiments excédentaires. 3) Au respect du plan financier proposé par le directeur général et à ce que les dépenses demeurent dans l'ordre des estimés présentés.

Des résolutions ont également été adoptées pour les écoles suivantes : de la Solidarité, intégrée des Forges, Saint-Paul, primaire Louiseville, Saint-Dominique-et-Sainte-Catherine-de-Sienne, Jacques-Buteux, Saint-François-d'Assise, l'école des Petits-Chanteurs de Trois-Rivières, Madeleine-De Verchères et le centre d'éducation des adultes. Nous vous invitons à consulter le dossier plus complet sur le site Internet de la Commission scolaire au www.csduroy.qc.ca.